

## MOTION

L'Assemblée Générale du Barreau de DIEPPE réunie le 10 septembre 2019, sous la présidence de Madame le Bâtonnier Marie Pierre OGEL :

- Connaissance prise du rapport DELEVOYE, relatif à la réforme des retraites,
- Connaissance prise de l'appel du CNB et de la Conférence des Bâtonniers

### Rappelle :

- Que le régime de retraite des Avocats n'est pas un régime spécial mais un régime de retraite autonome qui fonctionne sans fonds publics et participe à la solidarité nationale,

### Décide :

#### A titre de protestation ;

- D'un mouvement de grève de toute activité judiciaire et du renvoi de toutes les audiences, le lundi 16 septembre 2019 y compris le contentieux des libertés.
- De suspendre toutes les permanences, les Avocats désignés étant relevés par Madame le Bâtonnier.

### Appelle :

- Tous les Avocats à se rendre à la manifestation nationale à Paris le 16 septembre 2019.

Marie Pierre OGEL  
Bâtonnier de l'Ordre

